CMQuébec

# RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

**Consultations publiques sur le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables »**

Mai 2025

CMQuébec

Québec, le 7 mai 2023

Monsieur Bruno Marchand
Maire de la Ville de Québec
Président de la Communauté métropolitaine de Québec

OBJET : Dépôt du rapport de la Commission consultative portant sur le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables »

Monsieur le Président,

Au nom des membres de la Commission consultative, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission sur la consultation publique tenue dans le cadre du second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec.

Nous sommes heureux de souligner que cette démarche participative a suscité un vif intérêt au sein de la population et des parties prenantes du territoire métropolitain. L'ensemble des séances publiques s'est déroulé dans un esprit d'écoute, de dialogue et de collaboration. Au total, plus de 750 personnes ont pris part aux différentes activités de consultation, que ce soit en visitant la plateforme de consultation, en participant aux assemblées publiques, en contribuant aux kiosques thématiques ou en déposant un mémoire. La Commission a reçu 22 mémoires ainsi qu'un grand nombre de commentaires formulés sur la plateforme de consultation en ligne.

L'ensemble de ces contributions a été rigoureusement analysé par la Commission, dans le respect des principes d'ouverture, de transparence et d'équité. Elles ont permis à la fois de valider l'ambition de nos orientations et d'enrichir la réflexion menant à la formulation de bonifications sur les orientations proposées dans le PMADR.

En outre, des propositions des plus pertinentes, mais dépassant le cadre du PMADR ont été formulées par les participants. Bien que non retenus dans le contexte du PMADR, ces commentaires pourraient inspirer les actions de la CMQuébec et de ses partenaires municipaux dans d'autres contextes. Ils concernent notamment le soutien à la vitalité des activités agricoles, des cibles de logement hors marché privé et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous sommes convaincus que cet exercice de participation publique a contribué à renforcer le dialogue métropolitain et à alimenter une vision commune pour l'avenir du territoire. Le rapport qui en résulte témoigne de la diversité des points de vue exprimés et des aspirations partagées en matière d'aménagement durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Sébastien Couture
Président de la commission consultative
Maire de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury
Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Élu responsable du PMAD

p.j.

# TABLE DES MATIÈRES

**1. CONTEXTE ..... 5**

1.1. Encadrement légal ..... 5

1.2. Commission consultative ..... 6

**2. STRATÉGIE DE CONSULTATION PUBLIQUE ..... 7**

**3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES ISSUS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ..... 8**

3.1. Commentaires généraux ..... 8

3.2. Commentaires par thématique ..... 8

**4. RECOMMANDATIONS ..... 10**

**5. CONCLUSION ..... 13**

**ANNEXE 1 — AVIS PUBLICS ET RÉSUMÉ DU SECOND PROJET DE PMADR ..... 14**

**ANNEXE 2 — RAPPORT DE CONSULTATION, SECOND PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (PMADR), COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, PRÉPARÉ PAR ATELIER URBAIN, MAI 2025 ..... 16**

# 1. CONTEXTE

Le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est entré en vigueur le 15 juin 2012. Quelques années plus tard, en juin 2021, un premier projet de PMAD révisé (PMADR) fut déposé dans le but de proposer une fondation de révision, ne devant pas être considéré comme une proposition finale. Cette proposition fut soumise au nouveau conseil de la CMQuébec élu à l'automne 2021, aux ressources professionnelles de ses MRC composantes, au gouvernement, de même qu'à divers partenaires des milieux institutionnel, économique, communautaire et universitaire. S'en est suivi une deuxième version de premier projet de PMADR en octobre 2023 intégrant les commentaires reçus et bonifiant grandement son contenu et sa portée.

Les mois suivants, la CMQuébec a poursuivi le travail de coconstruction, de consultation et de bonification du contenu du PMADR. C'est dans ce contexte que le deuxième projet de PMADR a été adopté par le conseil de la CMQuébec le 21 novembre 2024. Ce dernier repose sur un total de 15 cibles à atteindre collectivement à l'horizon 2041, dont les principales visent :

- L'augmentation des déplacements en modes durables de 50 %.
- Le maintien de la superficie actuelle des périmètres d'urbanisation régionaux.
- La construction d'une proportion de 65 % des nouveaux logements dans les pôles et noyaux métropolitains ou les corridors de mobilité durable.
- Le maintien de la superficie nette de la zone agricole.
- La conservation en milieux naturels de 40 % du territoire métropolitain.

Afin d'atteindre ces cibles, le second projet de PMADR regroupe, dans ses 10 orientations, un total de 30 objectifs et de 74 critères. Les orientations sont complétées par l'identification d'attentes que la CMQuébec formule envers les partenaires gouvernementaux (ministères et mandataires du gouvernement) ou autres, ainsi que d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par d'autres moyens que le contenu du PMADR. Ces dernières sont inscrites au plan d'action à mettre en œuvre après l'entrée en vigueur du PMADR.

Suite à l'adoption du second projet de PMADR, la CMQuébec doit tenir des assemblées publiques portant sur cette nouvelle planification du territoire. C'est dans ce contexte que la CMQuébec a mis en place, en collaboration avec L'Atelier urbain, un processus de consultations publiques qui s'est échelonné du 20 décembre 2024 au 20 mars 2025.

## 1.1. Encadrement légal

Suite à l'adoption du second projet de PMAD révisé (PMADR), la CMQuébec, en vertu des articles 56.8 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), doit tenir des assemblées publiques portant sur ce second projet de PMADR. La LAU requiert également de tenir au moins une assemblée publique sur le territoire de chacune des composantes de la CMQuébec, soit :

1. dans l'agglomération de Québec ;
2. sur le territoire de la Ville de Lévis ;
3. sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans ;
4. sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré ;
5. sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier.

Les modalités de consultation du second projet de PMADR et les informations indiquant notamment la date, l'heure, le lieu et l'objet des assemblées publiques ont dû être diffusées par le biais d'un avis public, au moins 30 jours avant la tenue d'une assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 56.11 de la LAU. Cet avis public (annexe 1), accompagné d'un résumé décrivant les principaux effets du second projet de PMADR, a été diffusé le 20 décembre 2024. De plus, en raison de l'annulation d'une assemblée publique sur le territoire de la Ville de Lévis pour cause de tempête de neige, un deuxième avis public a dû être diffusé le 18 février 2025 pour annoncer la nouvelle date d'assemblée fixée (annexe 1).

## 1.2. Commission consultative

Afin d'encadrer le processus de consultation publique, la Commission consultative (ci-après, la « Commission ») portant sur le second projet de PMADR a été créée par le conseil de la CMQuébec lors de sa réunion du 21 novembre 2024, en vertu des articles 41 et suivants de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec. Cette Commission se devait d'être composée de membres issus du conseil et désignés par celui-ci.

### Mandat

Conformément à la LAU, le mandat confié à cette Commission était de tenir au moins une assemblée publique sur le territoire de chacune de ses composantes, afin de présenter et expliquer le second projet de PMADR de la CMQuébec et d'entendre les personnes, groupes ou organismes qui désiraient s'exprimer, ainsi que d'étudier les mémoires déposés. La Commission avait également pour fonction, à l'issue de ces assemblées, de dresser un rapport des observations recueillies auprès du public ainsi que des modalités de la consultation publique et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. Son mandat prend fin lors du dépôt de son rapport à la séance du conseil.

### Membres

La Commission était composée de six membres du conseil de la CMQuébec :

- Sébastien Couture : président de la commission et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Guy Dumoulin : vice-président de la commission et conseiller municipal à la Ville de Lévis
- Marie-Josée Asselin, membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Marie-Pierre Boucher, membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Lina Labbé, membre de la commission et préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Pierre Lefrançois, membre de la commission et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré



*Assemblée publique tenue sur le territoire de l'agglomération de Québec, 11 février 2025*

# 2. STRATÉGIE DE CONSULTATION PUBLIQUE

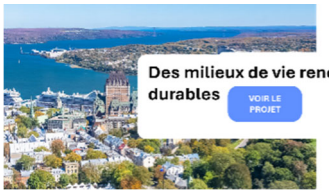
Afin de faire état de l'ensemble de la démarche de consultation publique établie pour ce projet, un rapport de consultation publique (annexe 2) a été produit et diffusé en mai 2025[1]. Ce rapport présente en détail la stratégie de consultation ainsi que les activités de consultation publique, dont les principaux éléments sont repris ici.

La stratégie de consultation publique a été établie afin de présenter le second projet de PMADR à un large auditoire et d'entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer à son sujet. Ultimement, l'objectif était de considérer les commentaires reçus dans les modifications à apporter au PMADR, dont l'adoption du règlement final est prévue à l'été 2025.

Trois modes de participation étaient possibles :

### 1 - Plateforme de consultation publique Bâtir ensemble

(https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca)




La plateforme offrait la possibilité de diffuser les documents importants, s'inscrire aux assemblées, poser de questions ou transmettre des commentaires et mémoires.

### 2— Assemblées publiques

Six assemblées d'une durée de 2 h 30 se sont tenues sur le territoire des cinq composantes de la CMQuébec :

- La MRC de La Jacques-Cartier, secteur ouest (27 janvier 2025)
- La MRC de La Jacques-Cartier, secteur est (6 février 2025)
- La MRC de La Côte-de-Beaupré (4 février 2025)
- L'agglomération de Québec (11 février 2025)
- La MRC de L'Île-d'Orléans (18 février 2025)
- La Ville de Lévis (20 mars 2025)

Une septième séance a été tenue le 27 février 2025 de manière virtuelle afin de rejoindre l'ensemble des personnes intéressées de la CMQuébec qui auraient été dans l'impossibilité de se présenter à l'une des six séances en présentiel.

### 3- Dépôt de mémoires & commentaires

Il était possible de déposer un mémoire ou des commentaires via la plateforme Bâtir ensemble de la CMQuébec ou par courriel à : consultations@cmquebec.qc.ca.

[1] Rapport de consultation, Second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR), Communauté métropolitaine de Québec, préparé par Atelier urbain, Mai 2025.

# 3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES ISSUS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

## 3.1. Commentaires généraux

La Commission consultative a reçu un ensemble riche et diversifié de commentaires provenant de citoyens, d'organismes, de municipalités et d'experts du territoire. De manière générale, les participants ont salué les améliorations apportées à la nouvelle version du document, notamment en ce qui concerne la bonification des objectifs environnementaux, la reconnaissance du rôle structurant du transport collectif et la volonté de préserver les milieux naturels.

Plusieurs contributions ont également permis de mettre en lumière certains enjeux à clarifier ou à approfondir, tel que l'arrimage entre les cibles régionales et les réalités locales, la mise en œuvre concrète des mesures proposées ou encore le suivi à assurer au regard des objectifs de densification, de mobilité durable, de sécurité alimentaire et de résilience climatique. Enfin, de nombreuses recommandations ont porté sur le renforcement de certaines orientations du PMADR ainsi que sur l'ajout d'éléments nouveaux ou de précisions aux objectifs et critères en découlant.

Malgré le bien-fondé et la grande pertinence de plusieurs propositions, la Commission a constaté qu'elle n'était pas en mesure d'accueillir plusieurs des recommandations émises en raison du cadre législatif qui encadre le contenu attendu d'un PMAD. Elle en profite pour rappeler que le PMAD doit demeurer en cohérence avec les compétences conférées à la CMQuébec et avec son rôle à l'échelle métropolitaine et qu'il vise à assurer le principe de subsidiarité par la complémentarité des échelles de planification. En ce sens, plusieurs enjeux, notamment ceux relatifs au logement social ou à la délivrance de permis, relèvent principalement d'autres instances ou paliers de gouvernement et ne font pas partie des compétences dévolues à la CMQuébec. Dans d'autres cas, tels que la vitalité du territoire agricole ou la réduction de gaz à effet de serre, d'autres outils de planification ont été jugés davantage appropriés pour prévoir des dispositions à ce sujet (plans de développement de la zone agricole, Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis ou stratégie de transition climatique, par exemple).

Par ailleurs, certains éléments évoqués dans les commentaires reçus sont déjà pris en charge par les municipalités ou les MRC. Il n'a donc parfois pas été jugé pertinent de les reprendre dans le PMADR afin d'éviter tout dédoublement. C'est notamment le cas de l'appui à divers projets locaux ou de situations concernant un quartier en particulier.

Enfin, il importe de souligner que plusieurs propositions, bien que légitimes, touchent à des sujets ayant déjà fait l'objet de discussions et de négociations approfondies, comme les cibles de 40 % en matière de conservation ou les objectifs de mobilité durable. Il est donc recommandé de les maintenir dans leur formulation actuelle.

## 3.2. Commentaires par thématique

Un grand nombre de commentaires ont été reçus et sont présentés en détail dans le rapport de consultation publique (annexe 2). Les éléments qui suivent présentent une synthèse des idées principales exprimées dans les mémoires, commentaires et échanges tenus lors des assemblées publiques, regroupées selon les trois grandes thématiques ayant structuré la présentation du PMADR et les discussions aux kiosques thématiques.

## Urbanité

- Souhait d'un meilleur équilibre entre développement urbain et conservation des territoires.
- Préoccupations quant aux périmètres d'urbanisation : rareté de terrains, impacts de la densification, encadrement des permutations.
- Appels à une densification mieux encadrée et respectueuse des milieux existants.
- Mixité d'usages : tension entre milieux industriels et qualité de vie ; requalification proposée.
- Mobilité : besoin de développer des alternatives à l'automobile, améliorer l'accessibilité universelle, et désengorger certains axes (ex. autoroute 73).

## Agriculture et environnement

- Nécessité de soutenir l'agriculture de proximité et d'assouplir certaines réglementations, tout en protégeant les terres agricoles contre la spéculation.
- Problèmes de cohabitation entre urbanisation et agriculture, notamment en lien avec la taxation et l'épandage.
- Inquiétudes sur la perte des milieux boisés et humides au profit du développement immobilier.
- Appel à renforcer la connectivité écologique, à mieux encadrer l'exploitation forestière, et à introduire des indicateurs écologiques pour les bassins versants.
- Besoin d'intégrer davantage l'enjeu de l'eau et de la biodiversité dans les orientations du PMADR.

## Attractivité et résilience

- Appui aux projets de Trame verte et bleue, malgré les défis fonciers et financiers.
- Importance accordée aux paysages identitaires et à leur protection, notamment en bordure du fleuve.
- Demande accrue d'accès à la nature et aux milieux aquatiques, avec des appels à améliorer l'accessibilité universelle.
- Préoccupation face aux effets des changements climatiques : souhait d'une cible de réduction des GES et d'actions plus visibles des autorités publiques.

*Assemblée publique tenue sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 4 février 2025*



*Assemblée publique tenue sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, 18 février 2025*



# 4. RECOMMANDATIONS

À l'issue de ce processus de consultation publique, les recommandations formulées par la Commission consultative sont ici transmises au Conseil de la CMQuébec afin d'éclairer les décisions à prendre en vue de l'adoption de la version finale du PMADR.

### Recommandation 1 : Intégrer les bonifications de texte proposées et qui contribuent à enrichir le contenu du PMADR.

Un grand nombre de commentaires ont suggéré divers ajustements et bonifications au texte du PMADR, notamment par l'ajout de bonnes pratiques souhaitables afin d'atteindre les objectifs fixés. Ces suggestions s'inscrivent dans la continuité du contenu actuel du plan, en venant renforcer ou préciser certains éléments existants, sans en modifier l'orientation générale.

### Recommandation 2 : Ajouter une cible visant à augmenter la canopée dans les périmètres urbains.

L'ajout d'une telle cible s'inscrit en complémentarité avec le contenu du second projet de PMADR, lequel souligne déjà l'importance de la canopée et du verdissement dans l'orientation 1 du PMADR sur les milieux de vie durables. Cet ajout serait également en cohérence avec les autres orientations du plan, notamment celles portant sur la gestion de l'eau et la conservation des milieux naturels.

### Recommandation 3 : Affirmer plus clairement l'intention de poursuivre les efforts en termes d'artificialisation des sols et faire état de la tendance à la diminution.

Certaines organisations ont demandé l'instauration du principe de « zéro artificialisation nette ». Cette cible est reconnue comme intéressante et pertinente pour le PMADR. Elle avait toutefois été évaluée par la CMQuébec avant l'adoption du second projet de PMADR et jugée inatteignable. La commission considère que le PMADR comprend déjà des objectifs et des critères ambitieux, orientant vers une réduction de l'artificialisation des sols, ce qui témoigne d'une volonté d'agir en ce sens. Elle recommande donc de maintenir la cible actuelle, de réaffirmer clairement l'intention de poursuivre cette tendance à la baisse et d'ajuster le texte afin de faire état de cette diminution progressive.

### Recommandation 4 : Mieux considérer les projections démographiques ainsi que la demande en eau potable dans l'évolution future des périmètres d'urbanisation.

La Commission recommande d'ajouter une disposition au PMADR demandant aux composantes de déterminer les principaux enjeux susceptibles d'affecter la disponibilité de l'eau (la qualité et la quantité) selon la projection des besoins et d'identifier les causes/usages pouvant y porter atteinte. Considérant que cette responsabilité est déjà assumée localement, cet ajout devra s'inscrire dans le principe de cohérence de toutes les échelles de planification.

### Recommandation 5 : Améliorer l'explication du mécanisme de permutation des périmètres d'urbanisation.

En réponse aux commentaires selon lesquels le mécanisme de permutation viserait indirectement à augmenter la superficie des périmètres d'urbanisation, il apparaît pertinent de préciser que ce mécanisme vise plutôt à favoriser de meilleurs choix en matière de gestion de l'urbanisation. La commission est d'avis que les éléments actuellement inscrits au PMADR sont suffisants. À la lumière de ces commentaires, il est recommandé d'améliorer la rédaction afin de faciliter la compréhension du mécanisme et des dispositions applicables, tout en renforçant la perception positive du contenu associé à la permutation, à savoir que cela permet de diriger l'urbanisation au bon endroit, de permettre la conservation de milieux naturels et d'éviter les zones à risque, par exemple.

### Recommandation 6 : Assurer une meilleure conciliation des usages et nuisances associés aux espaces industriels d'intérêt métropolitain.

Des recommandations ont été formulées en faveur du renoncement à l'aménagement de nouvelles infrastructures et au développement de nouvelles activités industrialo-portuaires dans la zone du Littoral Est. En réponse à cette demande, la commission propose plutôt de revoir les objectifs et critères relatifs aux espaces industriels d'intérêt métropolitain. Elle recommande également de demander la réalisation d'un exercice de planification particulier regroupant l'ensemble des espaces industriels d'une même composante, afin de mieux orienter les efforts d'optimisation vers les bons endroits et sous la forme appropriée. Par ailleurs, elle suggère de mieux intégrer les considérations liées à la conciliation des usages et à la gestion des nuisances associées aux espaces industriels.

### Recommandation 7 : Reformuler la cible visant à maintenir sous les 10 % le taux d'imperméabilisation des sols dans les bassins versants n'ayant pas atteint ce taux afin de viser à limiter l'augmentation de l'imperméabilisation dans les bassins versants où le taux demeure inférieur à 10 %.

La demande de viser la réduction des taux d'imperméabilisation dans l'ensemble des bassins versants a été formulée à quelques reprises. Bien que le PMADR cherche déjà à limiter l'imperméabilisation de manière transversale à travers ses différentes orientations, l'atteinte d'une telle cible a été jugée difficile. La commission propose un compromis en recommandant de reformuler la cible afin de limiter une éventuelle augmentation de l'imperméabilisation à un maximum de 25 %.

### Recommandation 8 : Réviser la disposition concernant l'élevage d'espèces animales dans les bassins versants de prises d'eau potable des rivières Saint-Charles et Montmorency.

Dans un souci de favoriser certains projets liés à l'autonomie alimentaire, la commission recommande de modifier l'annexe 11 du PMADR afin que celui-ci ne prohibe pas entièrement les initiatives de sécurité alimentaire dans les zones bénéficiant d'une protection accrue des sources d'eau potable.

## Recommandation 9 : Évaluer, après l'adoption de la version finale du PMADR, le mode de suivi adéquat avec les partenaires municipaux et de la société civile.

Une recommandation a été formulée en faveur de la création d'un comité de suivi du PMADR impliquant la société civile, ainsi que de la tenue, tous les deux ans, d'un forum métropolitain s'inspirant de l'Agora métropolitaine du Grand Montréal. Cette proposition est jugée pertinente, mais nécessitera des discussions et des ajustements à convenir après l'entrée en vigueur du PMADR, compte tenu de l'important effort de mobilisation qu'elle implique.



*Assemblée publique tenue sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, 27 janvier 2025*



*Assemblée publique tenue sur le territoire de la Ville de Lévis, 20 mars 2025*

# 5. CONCLUSION

Adopté en 2012, le premier PMAD de la CMQuébec a permis d'encadrer la croissance du territoire métropolitain tout en contribuant à sa compétitivité et à son attractivité. Douze années plus tard, et à la suite de l'adoption de deux versions d'un premier projet de PMAD révisé, un second projet de PMADR a été officiellement adopté par le conseil de la CMQuébec le 21 novembre 2024.

Celui-ci a été soumis à un processus de consultation publique élargi, mené entre le 20 décembre 2024 et le 20 mars 2025. La consultation visait à informer la population sur la révision du PMAD et à favoriser la participation du public afin d'en améliorer le contenu. Une plateforme dédiée a permis de centraliser l'information, de recevoir les commentaires et mémoires, et de créer un espace d'échange ouvert. Ce processus a rejoint un total de 624 participants sur la plateforme en ligne, 150 participants aux assemblées publiques et a permis la réception de 22 mémoires.

Cette consultation s'est inscrite en complémentarité avec les deux démarches antérieures tenues en 2021 et en 2024 sur les premières versions du projet, qui avaient déjà permis d'intégrer de nombreuses préoccupations exprimées par le public et les parties prenantes.

Conformément à son mandat, la commission consultative soumet aujourd'hui ses recommandations au conseil de la CMQuébec, dans le but de soutenir l'élaboration de la version finale du PMAD révisé. Les neuf recommandations formulées visent à rendre la planification métropolitaine plus inclusive, cohérente et collaborative, en intégrant les perspectives exprimées par la population et les partenaires du territoire métropolitain.

# ANNEXE 1 — AVIS PUBLICS ET RÉSUMÉ DU SECOND PROJET DE PMADR

CMQuébec

**AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE**

**Émis le 20 décembre 2024**

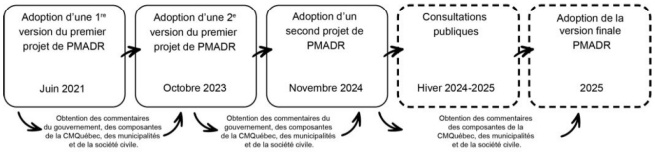
**Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)**

**Aux personnes de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de La Jacques-Cartier et de la MRC de L'Île-d'Orléans, intéressées par le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR).**

Avis public est par la présente donné que les membres du conseil de la CMQuébec, à une séance tenue le 21 novembre 2024, ont adopté le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables ».

**Résumé du second projet de PMADR intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables » et de ses principaux effets.**

Le premier PMAD, principal outil de planification de la CMQuébec, est entré en vigueur en 2012. La révision du PMAD a été amorcée pour intégrer les travaux réalisés, notamment en matière de protection des sources d'eau potable, de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de développement durable. Cette révision tient compte de plusieurs éléments, dont la législation en vigueur, les politiques gouvernementales, les réalités territoriales, les enjeux socio-économiques, et la vision stratégique de la CMQuébec.




Suite à l'entrée en vigueur du PMADR, prévue à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) se trouvant sur le territoire de la CMQuébec devront s'y conformer en adoptant un règlement modifiant leur schéma d'aménagement et de développement. Par la suite, les municipalités devront à leur tour adapter leur plan d'urbanisme en conséquence, ce qui entraînera des modifications à la réglementation locale.

**Grands défis à surmonter à l'horizon 2041**

La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2041 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

- Assurer la qualité des milieux de vie
- Limiter l'expansion du milieu urbanisé
- Conserver les milieux naturels
- Viser la sécurité alimentaire
- Atteindre la carboneutralité

**10 orientations pour répondre à ces défis**

Le second projet de PMADR s'articule autour de 10 orientations, 30 objectifs et 74 critères, accompagnés de cibles collectives à atteindre d'ici 2041. Ces cibles permettront d'évaluer les progrès en matière d'aménagement et de développement durable.

- Favoriser la mise en place de milieux de vie durables et contribuant à la santé de la population.
- Structurer l'occupation du territoire selon la mobilité durable.
- Orienter la croissance urbaine vers des localisations optimales pour assurer une occupation durable du territoire.
- Mettre en valeur le territoire agricole et améliorer la sécurité alimentaire de la population.
- Reconnaitre les paysages et le patrimoine comme des richesses collectives contribuant à la qualité de vie et à l'identité culturelle du territoire.
- Accroître le bien-être de la population et le rayonnement du territoire par la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine.
- Conserver des milieux naturels et leurs services écosystémiques.
- Gérer durablement la ressource en eau.
- Accroitre la résilience face aux aléas d'origine naturelle et anthropique.
- Soutenir un aménagement du territoire favorable à une transition climatique juste.

Le second projet de PMADR a été élaboré en concertation avec les élus municipaux et le personnel administratif des territoires de la CMQuébec. Des partenaires de la société civile et des municipalités du territoire de la CMQuébec ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec ainsi qu'en participant aux diverses rencontres et ateliers tenus lors de deux processus de consultation s'étant déroulé à l'automne 2021 et à l'hiver 2024 (https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/).

Conformément à l'article 56.12.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le second projet de PMADR doit être soumis à au moins une assemblée publique sur le territoire de chacune des composantes de la CMQuébec, à savoir l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis, la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de La Jacques-Cartier. Ces assemblées permettront de fournir l'information nécessaire à la compréhension du second projet de PMADR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

**Assemblées publiques**

La démarche de consultation publique de la CMQuébec portant sur le second projet de PMADR prévoit la tenue de sept (7) assemblées qui auront lieu du **27 janvier au 27 février 2025** pour entendre les questions, points de vue, mémoires et commentaires de la population. Elles sont planifiées comme suit :

| Date et heure | Lieu | Adresse |
|---|---|---|
| Lundi 27 janvier 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | MRC de La Jacques-Cartier<br>(secteur ouest) | SALLE DE CONSEIL<br>MRC de La Jacques-Cartier<br>60, rue Saint-Patrick<br>Shannon (Québec) G3S 1P8 |
| Mardi 4 février 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | MRC de La Côte-de-Beaupré | SALLE DE CONSEIL<br>MRC de La Côte-de-Beaupré<br>3, rue de la Seigneurie<br>Château-Richer (Québec) G0A 1N0 |
| Jeudi 6 février 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | MRC de La Jacques-Cartier<br>(secteur est) | SALLE PHILIPPE-LAROCHE<br>Centre communautaire de la Municipalité de Lac-Beauport<br>46, chemin du Village<br>Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2 |
| Mardi 11 février 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | Agglomération de Québec | SALLE DE CONSEIL<br>Édifice Andrée-P.-Boucher<br>1130, route de l'Église<br>Québec (Québec) G1V 4X6 |
| Jeudi 13 février 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | Ville de Lévis | SALLE DE CONSEIL<br>Hôtel de ville de Lévis<br>2175, chemin du Fleuve<br>Lévis (Québec) G6W 7W9 |
| Mardi 18 février 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | MRC de L'Île-d'Orléans | GYMNASE DE L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE DE L'ILE-D'ORLÉANS<br>2482, chemin Royal<br>Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0 |
| Jeudi 27 février 2025<br>de 14 h à 16 h 30 | Territoire de la CMQuébec | Séance virtuelle (Zoom)<br>https://us02web.zoom.us/j/81482392528 |

**Présidence des assemblées publiques**

Les assemblées publiques sont présidées par une commission consultative, constituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission est formée de cinq élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires composant la CMQuébec.

- Sébastien Couture, président de la commission et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Guy Dumoulin, vice-président de la commission et conseiller municipal à la Ville de Lévis
- Marie-Josée Asselin, membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Marie-Pierre Boucher, membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Lina Labbé, membre de la commission et préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Pierre Lefrançois, membre de la commission et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

**Dépôt et présentation d'un commentaire ou d'un mémoire**

Le second projet de PMADR ainsi que le résumé contenu au présent avis peuvent être consultés au bureau de la CMQuébec, et ce, durant les heures de bureau. Ils sont également disponibles au bureau des MRC dont tout ou partie du territoire est compris dans celui de la CMQuébec et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la CMQuébec. Ces documents peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, *Bâtir ensemble* (https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/CMQuebec_2e-projet-PMADR_2024_Nov-2024_final_diffusion_2.pdf).

Que vous soyez citoyen.ne ou représentant.e d'un organisme ou d'une entreprise, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le projet. Vous pouvez déposer un commentaire ou un mémoire en remplissant le formulaire prévu à cet effet **au plus tard le 28 février 2025 à 17 h** sur la plateforme de participation citoyenne *Bâtir ensemble* (https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca).

L'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, organismes et entreprises sont les bienvenus lors des assemblées publiques. Que vous ayez ou non déposé un commentaire ou un mémoire, il est possible de venir exprimer votre opinion lors d'une des sept séances prévues. **Pour ce faire, il est requis de s'inscrire en transmettant un courriel à l'adresse consultations@cmquebec.qc.ca et en indiquant votre nom, votre ville ou municipalité, ainsi que la séance au cours de laquelle vous souhaitez présenter votre commentaire ou mémoire. Merci de prendre note qu'une période de 5 minutes par intervenant sera prévue pour chacune des interventions**.

**Informations additionnelles**

Le public est invité à consulter régulièrement la plateforme de consultation *Bâtir ensemble* de la CMQuébec pour prendre connaissance des mises à jour (https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/).

Différentes capsules enregistrées afin de présenter la démarche de révision ainsi que le contenu du PMADR y sont offertes. De plus, un résumé du second projet de PMADR sous la forme d'un schéma résumé y est disponible.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux communications :

Isabelle Vaillancourt
Isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca

Québec, le 20 décembre 2024

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate

JDQ2460157

CMQuébec

# AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE

**Émis le 18 février 2025**

## Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)

Aux personnes de la Ville de Lévis, intéressées par le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR).

Avis public est par la présente donné que les membres du conseil de la CMQuébec, à une séance tenue le 21 novembre 2024, ont adopté le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables ».

En raison de conditions météorologiques rendant les déplacements difficiles le 13 février dernier, l'assemblée publique prévue à ce sujet a été annulée et est reportée au 20 mars 2025.

## Résumé du second projet de PMADR intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables » et de ses principaux effets.

Le premier PMAD, principal outil de planification de la CMQuébec, est entré en vigueur en 2012. La révision du PMAD a été amorcée pour intégrer les travaux réalisés, notamment en matière de protection des sources d'eau potable, de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de développement durable. Cette révision tient compte de plusieurs éléments, dont la législation en vigueur, les politiques gouvernementales, les réalités territoriales, les enjeux socio-économiques, et la vision stratégique de la CMQuébec.

Les 10 orientations du second projet de PMADR

Le second projet de PMADR s'articule autour de 10 orientations, 30 objectifs et 74 critères, accompagnés de cibles collectives à atteindre d'ici 2041. Ces cibles permettront d'évaluer les progrès en matière d'aménagement et de développement durable.

### Les orientations du PMADR sont les suivantes :

1. Favoriser la mise en place de milieux de vie durables et contribuant à la santé de la population.
2. Structurer l'occupation du territoire selon la mobilité durable.
3. Orienter la croissance urbaine vers des localisations optimales pour assurer une occupation durable du territoire.
4. Mettre en valeur le territoire agricole et améliorer la sécurité alimentaire de la population.
5 Reconnaitre les paysages et le patrimoine comme des richesses collectives contribuant à la qualité de vie et à l'identité culturelle du territoire.
6. Accroître le bien-être de la population et le rayonnement du territoire par la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine.
7. Conserver des milieux naturels et leurs services écosystémiques.
8. Gérer durablement la ressource en eau.
9. Accroitre la résilience face aux aléas d'origine naturelle et anthropique.
10. Soutenir un aménagement du territoire favorable à une transition climatique juste.

Suite à l'entrée en vigueur du PMADR, prévue à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) se trouvant sur le territoire de la CMQuébec devront s'y conformer en adoptant un règlement modifiant leur schéma d'aménagement et de développement. Par la suite, les municipalités devront à leur tour adapter leur plan d'urbanisme en conséquence, ce qui entraînera des modifications à la réglementation locale.

### Assemblée publique

Conformément à l'article 56.12.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le second projet de PMADR doit être soumis à une assemblée publique sur le territoire de chacune des composantes de la CMQuébec, dont la Ville de Lévis, afin de fournir l'information nécessaire à la compréhension du second projet de PMADR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet. Cette dernière se déroulera :

| Date et heure | Lieu | Adresse |
|---|---|---|
| Jeudi 20 mars 2025<br>de 18 h 30 à 21 h | Ville de Lévis | SALLE « ESPACE<br>JEAN DE LA MENNAIS »<br>Juvénat Notre-Dame<br>30, rue du Juvénat<br>Lévis (Québec) G6W 7X2 |

L'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, organismes et entreprises sont les bienvenus lors des assemblées publiques. Pour venir exprimer votre opinion lors de cette séance, **il est requis de s'inscrire en transmettant un courriel à l'adresse consultations@cmquebec.qc.ca et en indiquant votre nom, votre ville ou municipalité, ainsi que la séance au cours de laquelle vous souhaitez présenter votre commentaire ou mémoire. Merci de prendre note qu'une période de 5 minutes par intervenant sera prévue pour chacune des interventions.**

### Informations additionnelles

Le second projet de PMADR ainsi que le résumé contenu au présent avis peuvent être consultés au bureau de la CMQuébec, et ce, durant les heures de bureau. Ils sont également disponibles au bureau des MRC dont tout ou partie du territoire est compris dans celui de la CMQuébec et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la CMQuébec. Ces documents peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, *Bâtir ensemble* (https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/CMQuebec_2e-projet-PMADR_2024_Nov-2024_final_diffusion_2.pdf).

L'avis public original, offrant davantage de précisions, est disponible à cette adresse :
https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/46424/widgets/195035/documents/145162

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux communications :

Isabelle Vaillancourt
Isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca

Québec, le 18 février 2025

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate

JD02464688

# ANNEXE 2 — RAPPORT DE CONSULTATION, SECOND PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (PMADR), COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, PRÉPARÉ PAR ATELIER URBAIN, MAI 2025



# RAPPORT DE CONSULATION

## SECOND PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (PMADR)


**Rapport préparé par :**

atelier urbain

**Démarche menée par :**

CMQuébec



**Avril 2025**

# CRÉDITS

## À propos de l'Atelier Urbain

L'Atelier Urbain est une firme d'aménagement, d'urbanisme et de facilitation qui se démarque par son avant-gardisme dans l'intégration des meilleures pratiques. L'Atelier Urbain se définit comme un catalyseur collectif. Par l'organisation de démarches collaboratives, son approche vise à rassembler les différentes parties prenantes impliquées dans un projet autour d'une vision partagée.

## À propos de Faire ensemble autrement

Faire ensemble autrement est une firme spécialisée en facilitation et accompagnement, dédiée à maximiser la collaboration et l'impact des projets collectifs. L'approche repose sur l'intelligence collective, favorisant une mobilisation accrue et un engagement durable.

## Équipe projet

**CMQuébec**

- Caroline Brodeur
- Antoine Verville
- Marianne Thibault
- Teddy Deschampt
- François Bienvenu
- Julie Trépanier
- Isabelle Peltier
- Caroline Gravel

**Atelier Urbain**

- Alex Fortin
- Sophie Sayad

**Faire ensemble autrement**

- Virginie Guibert

CMQuébec atelier urbain Faire Ensemble Autrement

# TABLE DES MATIÈRES


**Mise en contexte** 4

Territoire de la CMQuébec 5
Qu'est-ce qu'un PMADR 6
Niveaux de planification territoriale 7
Cheminement de la révision du PMADR 8
Commission consultative 9

**Démarche de consultation** 10

Planification et stratégie de communication 11
Plateforme Bâtir Ensemble 13
Assemblées publiques 14
Dépôt de mémoires 15

**Résultats** 16

Faits saillants par composante territoriale 18
Thèmes 21
- Urbanité 22
- Agriculture et environnement 24
- Attractivité et résilience 26

Mémoires 27
- Éléments positifs 28
- Éléments à améliorer 29
- Principales recommandations 30

**Conclusion** 32




# MISE EN CONTEXTE

# TERRITOIRE DE LA CMQUÉBEC

## Découpage territorial

Le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) comprend 3 territoires non organisés (TNO) ainsi que 28 municipalités regroupées en 5 composantes :

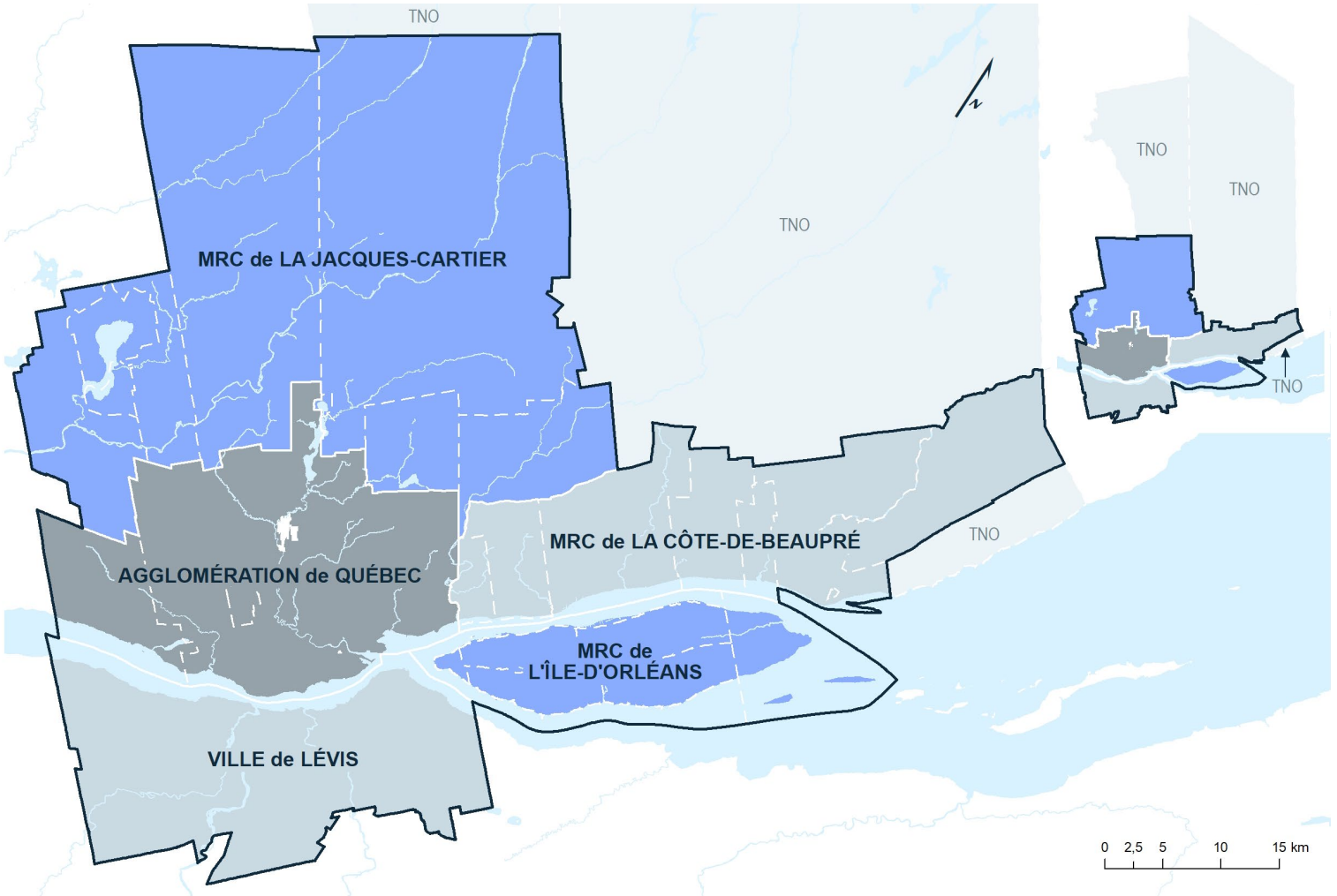
- La MRC de La Jacques-Cartier
- La MRC de La Côte-de-Beaupré
- La MRC de L'Île-d'Orléans
- La Ville de Lévis
- L'agglomération de Québec

## Étendue

La CMQuébec a une superficie de 3 340 km$^2$, et près de 9 500 km$^2$ en comptant les TNO.

## Démographie

Sa population totale est de 826 000 personnes, ce qui correspond à 10 % de la population du Québec.



# QU'EST-CE QU'UN PMADR

## Le document

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) est un document de planification territoriale à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Québec. Il propose une vision large et cohérente du développement territorial et tient compte des dynamiques globales plutôt que des besoins spécifiques d'échelle locale.

Aux fins de la consultation publique, le PMADR a été divisé en trois thématiques, soient l'urbanité, l'agriculture et l'environnement ainsi que l'attractivité et la résilience. Chacune de ces thématiques comprend des grandes orientations de développement pour lesquelles des objectifs, critères, mesures et pistes d'actions sont proposés.

## Résumé des orientations selon 3 thématiques

### Urbanité

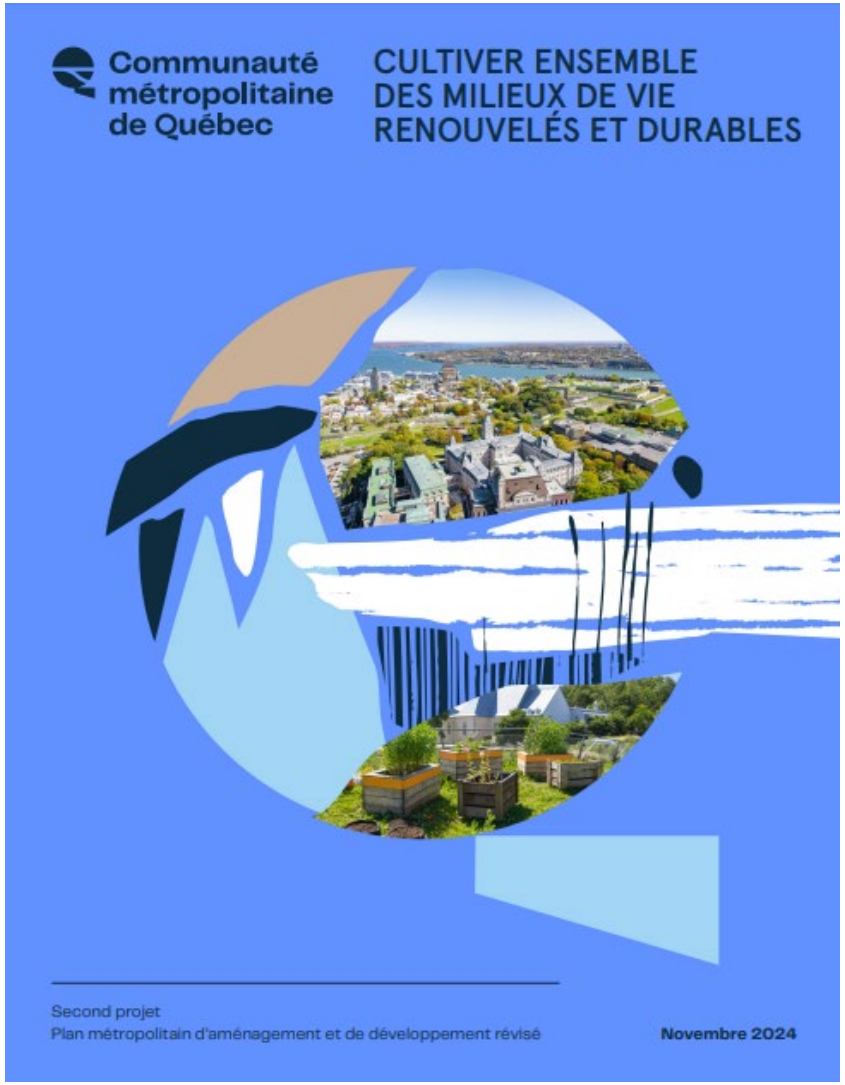
- Milieux de vie durables
- Mobilité durable
- Occupation durable du territoire

### Agriculture et environnement

- Territoire agricole et sécurité alimentaire
- Conservation des milieux naturels
- Gestion de l'eau

### Attractivité et résilience

- Paysages et patrimoine
- Trame verte et bleue
- Résilience face aux aléas naturels et anthropiques
- Transition climatique juste

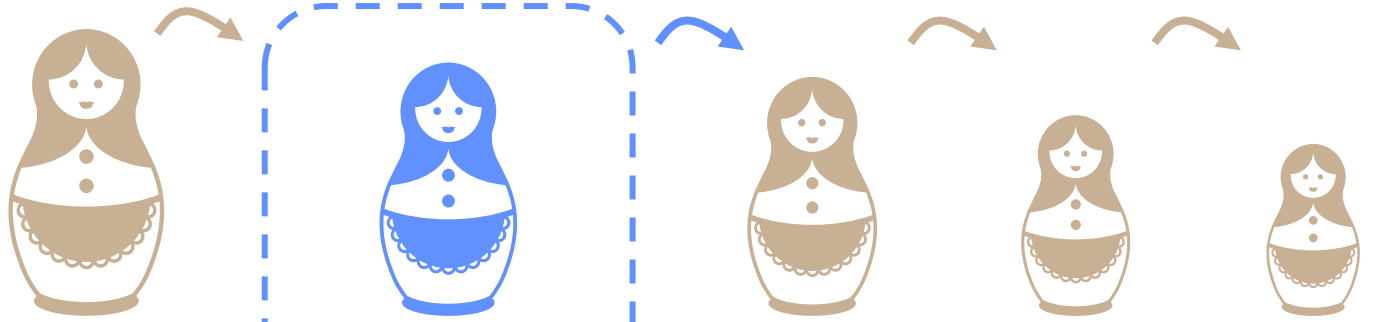


# NIVEAUX DE PLANIFICATION TERRITORIALE

## Conformité réglementaire

Un mécanisme de conformité existe entre les différents paliers de planification en aménagement du territoire afin d’assurer une cohérence entre les interventions. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMADR) est applicable au niveau de la CMQuébec et doit se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) du gouvernement du Québec.

Par la suite, chacune des composantes de la CMQuébec devra réviser son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin qu’il devienne conforme aux orientations du PMAD. Enfin, les plans et règlements d’urbanisme de chacune des municipalités devront être conformes au SAD.



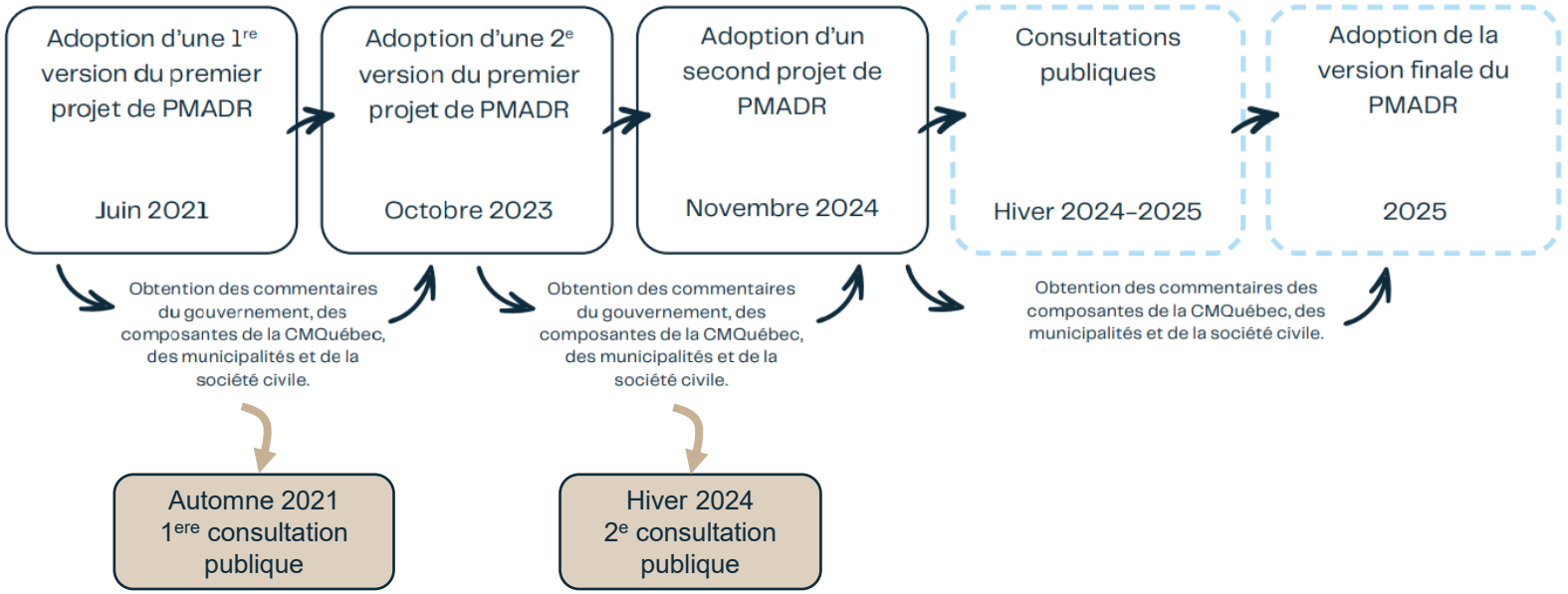
# CHEMINEMENT DE LA RÉVISION DU PMAD

Le PMAD de la CMQuébec est en cours de révision depuis 2019. Pour ce faire, plusieurs comités de travail ont été mis sur pied dans le but de le coconstruire.

En juin 2021, une première version du premier projet de PMADR a été adoptée. Une première consultation publique a eu lieu à l'automne 2021 afin de recueillir les commentaires et impressions des personnes intéressées. Le PMADR a été modifié à partir des résultats de la première consultation et une deuxième version du premier projet a été adoptée en octobre 2023. Une deuxième consultation publique a été tenue à la fin de l'année 2024. Le second projet de PMADR a été adopté en novembre 2024 en tenant compte des commentaires issus de la deuxième consultation publique.

Le second projet de PMADR a finalement fait l'objet d'un processus de consultation, tenu du 20 décembre 2024 au 20 mars 2025. Le présent rapport reflète les commentaires reçus lors de cette consultation.

La CMQuébec prévoit adopter la version finale du PMADR au courant de l'été 2025.



# COMMISSION CONSULTATIVE

## Mandat

La commission consultative a été créée par le conseil de la CMQuébec en novembre 2024. Son mandat est composé de deux volets :

- Tenir les assemblées publiques afin de présenter le PMADR et entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s’exprimer, ainsi qu'étudier les mémoires déposés.
- Dresser un rapport des observations recueillies auprès du public et transmettre au conseil les recommandations qu’elle juge appropriées.




## Membres

- Sébastien Couture | Président de la commission et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Guy Dumoulin | Vice-président de la commission et conseiller municipal à la Ville de Lévis
- Marie-Josée Asselin | Membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Marie-Pierre Boucher | Membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Lina Labbé | Membre de la commission et préfète de la MRC de L’Île-d’Orléans
- Pierre Lefrançois | Membre de la commission et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

## Implication des partenaires

La CMQuébec a mandaté l’Atelier Urbain pour l’accompagner dans l’organisation des assemblées publiques de consultation. Afin d’assurer l’animation de ces assemblées, l’Atelier Urbain a fait appel à Faire ensemble autrement. Les deux partenaires ont travaillé en étroite collaboration pour l’animation, la facilitation et la prise de notes lors des assemblées.

# DÉMARCHE DE CONSULTATION

# PLANIFICATION ET STRATÉGIE DE COMMUNICATION

## Réseaux sociaux

La CMQuébec a effectué 23 publications sur le réseau Facebook et 26 sur le réseau LinkedIn dans la période du 27 novembre 2024 au 24 mars 2025. Ces publications incluaient systématiquement un lien vers la plateforme de consultation publique de la CMQuébec, Bâtir ensemble. Elle présentait l'information et les documents nécessaires afin de participer à la consultation, poser des questions et déposer un mémoire.

## Types de publications

Une **capsule vidéo** avec le président de la consultation publique Sébastien Couture

Des **invitations et rappels** pour participer aux assemblées publiques

- **Reportage** réalisé par Télé-d'Ici de la Côte-de-Beaupré
- Publication des épisodes de l'**émission 800 000 voisins** en lien avec les différents thèmes du PMAD
- **Publication de photos** lors d'un événement

| | |
|---|---|
| **13 171** | Vues |
| **942** | Clics |
| **231** | Réactions |
| **75** | Partages de publication |
| **4** | Commentaires |

| | |
|---|---|
| **107 202** | Vues |
| **2 352** | Envois vers Bâtir Ensemble |
| **185** | Mentions j'aime |
| **101** | Partages de publication |
| **95** | Commentaires |

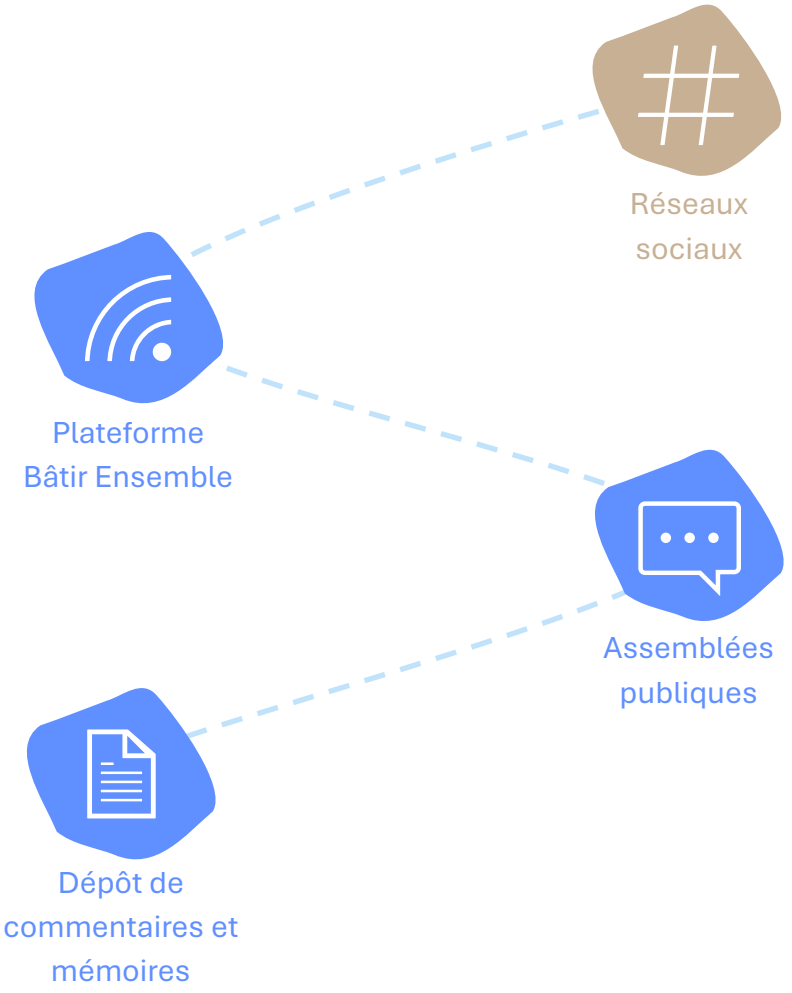
# PLANIFICATION ET STRATÉGIE DE COMMUNICATION

## Trois modes de participation

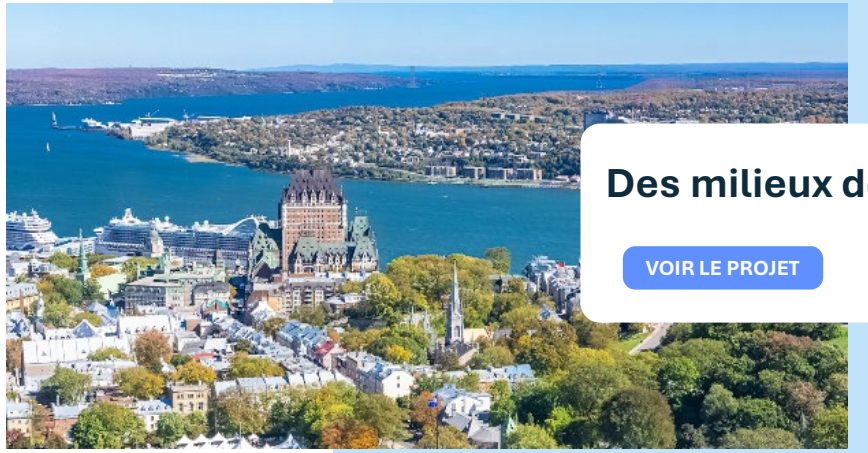
La consultation publique entourant le second projet de PMADR était modulée selon trois outils de communication :

- La plateforme Bâtir Ensemble
- Les assemblées publiques
- La possibilité de transmettre des commentaires et déposer des mémoires

Ces trois volets étaient intimement liés afin d'offrir l'approche la plus inclusive et accessible possible. La promotion de la démarche ainsi que la diffusion des informations étaient effectuées via les réseaux sociaux et la plateforme en ligne.



# PLATEFORME BÂTIR ENSEMBLE



**Des milieux de vie renouvelés et durables**

VOIR LE PROJET

## La plateforme

Bâtir Ensemble est la plateforme de participation citoyenne de la CMQuébec. On y trouve l'ensemble des projets de l'organisation qui font l'objet d'une consultation publique.
Dans le cadre du second projet de PMADR, celui-ci pouvait être identifié sur la plateforme sous le nom suivant : «Des milieux de vie renouvelés et durables».

C'est via ce site internet que les personnes intéressées étaient invitées à se documenter, s'inscrire aux assemblées ainsi que poser leurs questions ou envoyer leurs commentaires et mémoires. Elles avaient du 20 décembre 2024 au 28 février 2025 pour le faire. La plateforme agissait aussi à titre de répertoire numérique, offrant l'accès à différentes ressources.

**1 988**

Participants **conscients** ont visité au moins une page de la plateforme

**624**

Participants **informés** ont consulté du contenu de manière active

**25**

Participants **engagés** ont posé des questions ou envoyé un mémoire

## Documents ressources

Plusieurs documents étaient disponibles sur la plateforme en ligne afin que les personnes intéressées soient informées de manière optimale :

- **2e projet de PMADR** (2024) : complet et résumé
- **Rapport de consultation** du 1er projet de PMADR (2023)
- **PMAD** (2012)

**Capsules vidéo** présentant la démarche de consultation ainsi que le contenu du 2e projet de PMADR

**Présentations visuelles** sur les différents thèmes du 2e projet de PMADR : urbanité / agriculture et environnement / attractivité et résilience

# ASSEMBLÉES PUBLIQUES

## Organisation

Six assemblées d'une durée de 2 h 30 ont été organisées sur le territoire des cinq composantes de la CMQuébec :

- La MRC de La Jacques-Cartier, secteur ouest (27 janvier 2025)
- La MRC de La Jacques-Cartier, secteur est (6 février 2025)
- La MRC de La Côte-de-Beaupré (4 février 2025)
- L'agglomération de Québec (11 février 2025)
- La MRC de L'Île-d'Orléans (18 février 2025)
- La Ville de Lévis (reportée au 20 mars 2025)

Une septième séance a été tenue le 27 février 2025 de manière virtuelle afin de rejoindre l'ensemble des personnes intéressées de la CMQuébec qui auraient été dans l'impossibilité de se présenter à l'une des six séances en présentiel.

Pour déposer un mémoire, l'inscription était suggérée et pouvait être effectuée via la plateforme Bâtir ensemble de la CMQuébec ou à l'accueil des assemblées.

De questions pouvaient aussi être posées, de manière publique, via la plateforme en ligne du 20 décembre 2024 au 28 février 2025.

## Déroulement

Chacune des assemblées, qu'elle soit en présentiel ou en virtuel, était divisée en trois étapes :

1. L'assemblée débutait par un mot de bienvenue suivi d'une présentation du PMADR. Les personnes présentes pouvaient alors poser des questions de compréhension.

2. Les personnes participantes étaient ensuite invitées à visiter librement des kiosques thématiques afin de poser leurs questions et donner leurs commentaires aux commissaires et experts de la CMQuébec. Les kiosques portaient sur les trois thèmes du PMADR : Urbanité / Agriculture et environnement / Attractivité et résilience.

3. Enfin, les personnes intéressées étaient invitées à présenter leurs commentaires, avis ou mémoires, si applicables.

# DÉPÔT DE MÉMOIRES & COMMENTAIRES

Les personnes intéressées avaient jusqu'au 24 février 2025 à 17 h pour déposer un mémoire ou transmettre un commentaire. Un formulaire était disponible sur la plateforme Bâtir Ensemble afin de faire parvenir un document officiel. Au total, 22 mémoires ont été déposés. Ceux-ci proviennent de citoyen·nes engagé·es et de partenaires spécialisés dans la planification, la conservation, le logement, la mobilité durable et la gestion de l'eau.

**Organisations et mouvements citoyens et communautaires**

- Table citoyenne Littoral Est
- Accès Saint-Laurent-Beauport
- Voix citoyenne
- Les AmiEs de la Terre
- Mouvement pour une ville zéro déchet
- Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)
- Association des riverains du lac Saint-Charles
- Villes et Régions Innovantes – Économie circulaire du cycle du carbone (VRIc)

**Organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement, la gestion de l'eau, la santé et l'aménagement du territoire**

- Nature Québec
- Conseil régional de l'environnement (CRE) – Capitale-Nationale
- Organisme des bassins versants (OBV) de la Capitale
- Vivre en Ville
- Santé Urbanité

**Ordres, associations et organismes professionnels**

- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
- Agence des forêts privées de Québec 03
- Groupement forestier de Portneuf Inc.
- Groupement forestier de Québec-Montmorency Inc.
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
- Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)
- Union des producteurs agricoles (UPA)
- Institut de développement urbain du Québec

**Associations locales**

- Association des riverains du lac Saint-Charles

**Citoyen·nes**

Quatre citoyen·nes de Québec, Lévis et Sainte-Brigitte-de-Laval

**Gouvernemental et municipal**

- Directions régionales de santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches
- Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit
- Service d'urbanisme de la Ville de Beaupré

# RÉSULTATS

# RÉSULTATS

La partie suivante présente les résultats des différentes assemblées de consultation menées depuis le mois de janvier 2025.
Ceux-ci sont présentés selon trois sections :

## Faits saillants

Une liste de faits saillants est présentée selon chacune des composantes de la CMQuébec.

Ceux-ci présentent un portrait global des commentaires et opinions recueillis à chacune des assemblées, incluant celle virtuelle.

## Thèmes

Les commentaires recueillis lors des assemblées ont ensuite été classés selon les trois thèmes du 2e projet de PMADR :

Urbanité
Agriculture et environnement
Attractivité et résilience

## Mémoires & commentaires

Enfin, l'ensemble des commentaires et informations envoyés dans les 22 mémoires a été recueilli et regroupé selon trois catégories :

Éléments positifs
Éléments à améliorer
Propositions de recommandations

# FAITS SAILLANTS PAR COMPOSANTE TERRITORIALE

# FAITS SAILLANTS

## MRC de La Jacques-Cartier

**17**

**27 janvier et 6 février 2025**

**18 h 30 à 21 h**

**Bureaux de la MRC, rue Shannon**

- Sécurité et autonomie alimentaire peu traitées.
- Équilibre souhaité entre la conservation des milieux naturels et le développement urbain et économique.
- Irritations et difficultés associées au règlement de contrôle intérimaire (RCI) protègeant les sources d'eau.
- Démontrer la contribution équitable des composantes à l'atteinte des cibles du PMADR.
- Utilisation durable de la forêt privée.

## MRC de La Côte-de-Beaupré

**30**

**4 février 2025**

**18 h 30 à 21 h**

**Bureaux de la MRC, rue de la Seigneurie**

- Développement durable : équilibre souhaité entre le développement urbain, l'économie, les contraintes naturelles et la conservation des milieux naturels.
- Comptabilité de l'utilisation des milieux naturels dans une perspective de conservation.
- Incompréhension quant aux notions de résilience territoriale et de carboneutralité.
- Pressions variées sur la zone et les activités agricoles en lien avec l'urbanisation et les dynamiques foncières agricoles.

## Agglomération de Québec

**30**

**11 février 2025**

**18 h 30 à 21 h**

**Édifice Andrée-P.-Boucher**

- Éviter l'intensification des activités industrielles, remédier aux iniquités de santé et assurer une meilleure cohabitation des milieux industriels et la qualité / sécurité des milieux de vie de l'est de l'Agglomération.
- Le mode de gestion par bassin versant a une incidence sur la santé. L'implication commune des municipalités est jugée requise pour assurer des actions concrètes.
- Maintien dynamique de la zone et des activités agricoles afin d'assurer leur vitalité et celle des producteurs.
- Utilisation durable de la forêt tout en assurant la sécurité publique.
- Niveau d'ambition des cibles trop faible.
- Ajustement du périmètre urbain nécessaire.

# FAITS SAILLANTS

## Ville de Lévis

**20**

**20 mars 2025**

**18 h 30 à 21 h**

**Juvénat Notre-Dame**

- Importance du paysage du fleuve.
- Développement urbain trop rapide, engendrant différentes problématiques.
- Sécurité cyclable à assurer sur la route verte et le pont de Québec.
- Amélioration nécessaire du transport collectif à l'aide de corridors réservés.
- Site de la ferme Chapais à mettre en valeur au profit de la population.
- Orientations entrant en contradiction (activités agricoles vs gestion de l'urbanisation).

## MRC de L'Île-d'Orléans

**30**

**18 février 2025**

**18 h 30 à 21 h**

**École Sainte-Famille de l'Île-d'Orléans**

- Manque de logements et de possibilités d'expansion résidentielle.
- Accès difficile à la pratique de l'agriculture pour les jeunes.
- Difficulté à offrir du transport collectif performant.
- Problèmes d'approvisionnement et de qualité de l'eau.
- Enjeu d'érosion des sols.
- Difficulté à faire émerger des projets de la Trame verte et bleue.

## Séance virtuelle

**23**

**27 février 2025**

**14 h à 16 h 30**

**En ligne**

- Développement de mécanismes afin d'assurer que les sites permutés ne soient pas développés.
- Cible de conservation des milieux naturels à renforcer.
- Développement urbain en adéquation avec la disponibilité pour l'approvisionnement en eau.
- Abattage en forêt privée : harmonisation entre les MRC souhaitée. Les milieux en conservation manquent d'exigences, mais ne devraient pas restreindre les activités forestières.
- Un programme de compensation pourrait être mis en place afin d'éviter l'étalement urbain.

# THÈMES

# URBANITÉ

## Densification et développement du territoire

Certaines personnes consultées sont d'avis qu'un équilibre est à trouver entre croissance urbaine et consommation de territoire et d'espaces. Cela soulevait des questions sur la manière dont les périmètres d'urbanisation métropolitains ont été élaborés. Est-ce qu'ils suivent les délimitations des municipalités? Il a aussi été proposé qu'une compensation soit mise en place afin d'éviter la densification à l'extérieur des centres urbains. Cela peut poser des enjeux, comme le manque d'eau potable ainsi que la vulnérabilité des eaux souterraines.

La question des périmètres urbains soulevait quelques préoccupations relatives à la rareté de terrains à développer dans certaines municipalités qui possèdent plusieurs contraintes (zones inondables, milieux naturels, zone agricole) et qui peinent à générer des revenus fonciers. Cette rareté est considérée comme un frein au développement économique en zone blanche. Cela a mené à une réflexion quant aux impacts des mouvements migratoires sur les seuils de densification.

Dans une optique de réponse au manque de terrains vacants, une personne consultée a affirmé son souhait que la municipalité de Château-Richer dispose davantage de terrains constructibles au bord des rives, pour encourager le développement économique. D'un autre côté, il a été soulevé que les développements immobiliers hors périmètre urbain, comme à Saint-Ferréol-les-Neiges, devraient être plus sévèrement encadrés. Une solution a été évoquée, celle de réévaluer les marges minimales exigées en lien avec les intentions de densification des municipalités.

Considérant les contraintes au développement dans les MRC, en lien avec les Règlements de contrôle intérimaire (RCI) et les milieux naturels, certaines personnes consultées estiment que les développements immobiliers à venir se devront d'atteindre une certaine densité pour répondre aux cibles du PMADR, ce qui pourrait engendrer des enjeux quant à l'acceptabilité sociale.

Dans un autre ordre d'idée, la question des mécanismes de permutation est survenue : comment s'assurer que les sites permutés ne soient jamais développés? Il est question ici des mécanismes de substitution de secteurs en périmètres d'urbanisation régionaux pour d'autres hors périmètre urbain. Cela a pour but d'optimiser la localisation des développements immobiliers, tout en assurant un équilibre entre conservation, capacité d'accueil et développement résidentiel et économique.

Enfin, des avertissements ont été émis quant à la densification de certains secteurs (ex. le long des boulevards Sainte-Anne et Bourg Royal) afin d'éviter de déstructurer le paysage.

# URBANITÉ

## Mixité d'usages

Plusieurs commentaires soulevés touchaient à la mixité des usages et émettaient des mises en garde. Plusieurs ont parlé de l'équilibre fragile entre la consolidation des milieux industriels et la qualité et la sécurité des milieux de vie. Il a été proposé la possibilité de requalifier certains milieux industriels à proximité des milieux de vie à d'autres fins plutôt que de les consolider. Un autre commentaire quant à la mixité d'usage concernait les lieux de culte et leur potentiel d'accueil pour des marchés publics.

Il est considéré que l'est de la Ville de Québec (Limoilou) écope depuis plusieurs années de la pollution atmosphérique liée au développement économique et industriel, et ce, au détriment de la qualité de vie des résidents. Il était question ici de la justice environnementale entre les différents quartiers.

## Espaces verts

Des préoccupations ont été émises quant à l'équité entre les composantes de la communauté métropolitaine en matière de préservation des milieux naturels et de développement urbain. Les personnes consultées craignent que les MRC moins urbanisées soient celles qui doivent préserver le plus d'espaces naturels, pour atteindre les cibles du PMADR, et ce, au détriment de leur développement urbain et économique. Celui-ci est déjà particulièrement affecté par l'application du RCI dans la MRC de La Jacques-Cartier.

De ce fait, il est souhaité que l'effort de conservation soit partagé entre les MRC de la CMQuébec et qu'un plan soit bien communiqué à travers le PMADR.

## Mobilité

En ce qui a trait à la mobilité durable, quelques commentaires reçus concernaient la sous-utilisation de certains axes de transport collectif (ex. route de Fossambault). En outre, la cible d'augmenter de 50 % la part des déplacements effectués en modes durables requiert plusieurs stratégies pour stimuler le changement d'habitude. Afin d'en faire une réalité accessible à tous, il est important de tenir compte des personnes vivant avec des limitations dans le réaménagement des voies de transport actif et collectif.

Concernant la mobilité par automobile, la saturation de certains axes, tels que l'autoroute 73 et la nécessité de créer un nouveau lien de mobilité régional afin de désengorger le trafic vers la couronne nord ont été mentionnées. Cela permettrait d'offrir un lien d'entrée et de sortie additionnel à la ville de Québec.

# AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

## Pérennité agricole

Afin d'assurer la survie de l'agriculture dans le temps, certaines personnes ont proposé de permettre un peu de latitude pour l'autorisation de l'agriculture de subsistance. Effectivement, des restrictions sont actuellement en place en lien avec la protection de la qualité de l'eau. On souhaite favoriser une plus grande diversité d'activités agricoles et reconnaitre que l'agriculture est une priorité. D'ailleurs, certaines terres agricoles seraient inexploitées. Il a été proposé que les MRC encouragent le maillage entre les propriétaires et les producteurs pour favoriser leur mise en culture. Puisqu'il existe une difficulté pour les plus jeunes de pratiquer l'agriculture, ce pourrait être une piste de solution, jumelée à la possibilité d'avoir de plus petits lots et de réoccuper des terres agricoles sous-exploitées.

Afin d'en arriver à ces fins, il est conseillé d'éviter d'alourdir la réglementation pour les producteurs agricoles. Il faut plutôt favoriser des règles environnementales qui améliorent la cohabitation avec les milieux urbains, par exemple, en période d'épandage. Au Québec, une terre non cultivée depuis 10 ans peut difficilement revenir en culture. Des personnes consultées ont suggéré de revoir cet aspect pour favoriser la réutilisation de ces terres.

Des enjeux de cohabitation sont donc exprimés en lien avec la relation entre l'urbanisation et les activités agricoles. La pression qu'a le développement urbain sur les zones agricoles est forte et présente des enjeux de cohabitation croissants. Par exemple, les pressions financières en lien avec la taxation, la surenchère et la spéculation foncière se font déjà ressentir. Il a été proposé de prévoir des mesures d'écofiscalité pour les producteurs agricoles et la protection de leurs terres. L'idée de se doter d'une PDZA et d'une ceinture verte agricole a aussi été amenée.

Certains souhaitent éviter de favoriser le récréotourisme en zone agricole.

## Milieux boisés

Les milieux boisés sont aussi des sujets de controverse. La plus grande crainte concerne la perte de milieux boisés au détriment des développements immobiliers. Une solution soulevée consiste à protéger des milieux forestiers en zone urbaine qui ont un potentiel acéricole. Certains sont d'avis contraire : il a été envisagé de ne pas restreindre les activités forestières et reconnaitre leurs bénéfices pour la biodiversité. Toutefois, la transformation de forêts en milieux urbanisés crée des enjeux d'approvisionnement en eau. Une réflexion devrait être approfondie afin de considérer la capacité des ressources pour desservir plus de population.

Une mise en garde a été faite au niveau des contraintes reliées aux activités forestières favorisant l'invasion de ravageurs comme la tordeuse d'épinette. Il y a un souhait d'harmoniser la règlementation sur l'abattage en forêts au niveau des MRC.

# AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Enfin, des personnes qui possèdent des boisés privés estiment que de plus en plus de restrictions à l'usage de leur propriété se sont ajoutées au fil du temps et ne comprennent pas toujours les motifs de ce nouveau cadre.

## Milieux humides et hydriques

Plusieurs opinions ont été exprimées concernant la gestion des milieux humides et des ressources en eau. Il a été suggéré de développer des indicateurs écologiques pour les bassins versants afin d'assurer leur gestion optimale et de mesurer leur intégrité écologique. Il a aussi été soulevé qu'il serait pertinent d'ajouter un budget à la cible 8.2 y étant rattachée. Certains ont mentionné qu'il serait intéressant d'intégrer la décharge du lac Saint-Augustin et le ruisseau Dumoulin parmi ceux prioritaires. Une autre préoccupation soulevée est l'entretien des cours d'eau, notamment relié à l'ensablement, donc la perte de superficies cultivables devenant humides.

Une solution recommandée est la protection des milieux humides par leur acquisition. Elle devrait être faite par des propriétaires privés afin d'en assurer la gestion locale et durable.

Par la suite, des questions ont été soulevées concernant la cible « En 2041, le taux d'imperméabilisation sera maintenu sous les 10% dans les bassins versants qui n'avaient pas atteint ». Cette cible a été remise en question. Il a été proposé que l'eau soit placée au cœur des enjeux et des mesures du PMADR. Par exemple, ajouter une cible de zéro artificialisation nette pour mieux préserver les écosystèmes ainsi que protéger les milieux naturels de moins de 5 hectares.

La connectivité écologique a également été un sujet clé, avec l'idée de favoriser des corridors verts le long du fleuve et de la rivière Saint-Charles. Cela permettrait aussi de favoriser les accès à l'eau. Deux secteurs ont été mentionnées, notamment la promenade Samuel-De Champlain et le Domaine de Maizerets.

Au niveau de la biodiversité, il a été noté que la population souhaite avoir plus d'information sur les types de conservation envisagés, et que l'habitat des espèces à statut précaire soit pris en compte dans l'identification des zones à protéger. Les secteurs qui ne bénéficient pas d'un statut de conservation se voient alors plus à risque que ceux bénéficiant d'une conservation.

Finalement, plusieurs personnes consultées étaient insatisfaites par rapport aux actions menées par les autorités publiques en lien à la lutte aux changements climatiques, par exemple par le manque de données sur l'érosion des sols. Il est considéré que les municipalités sont démunies face au problème d'érosion, et rien ne les oblige à venir en aide aux citoyens victimes d'érosion. Il manque donc de données d'analyse pour proposer des solutions.

# ATTRACTIVITÉ ET RÉSILIENCE

## Trame bleue et verte

Plusieurs ont souligné un intérêt à voir se réaliser des projets participant à la trame bleue et verte de la Communauté métropolitaine de Québec. Toutefois, certaines personnes consultées disaient être conscientes que cela représente une dépense importante et que le processus serait complexe, considérant que plusieurs terrains sur le long du fleuve sont privés. Une crainte que la réalisation de certains projets et la fréquentation en résultant affecte la quiétude de certains secteurs y est aussi reliée. Une opinion est unanime : si l'on prévoit aménager des pistes cyclables, il faut s'assurer que ce soit sur des routes sécuritaires.

## Paysages

La question du paysage est importante pour les personnes ayant émis leur opinion, surtout au niveau de sa bonification et de sa protection. Une solution proposée est de maintenir de l'agriculture dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Il est considéré que les empiétements d'usages autres qu'agricoles dans cette zone présentent une menace à la protection des paysages identitaires du territoire.

La protection s'applique aussi au niveau des berges. On souhaite contrôler les constructions dans le bassin visuel intermédiaire des deux rives du fleuve afin de garder la qualité des paysages fluviaux. Il a d'ailleurs été constaté que certaines vues sur le fleuve ont été dégradées avec la construction de nouvelles tours résidentielles près de la falaise Saint-Nicolas.

## Accessibilité

En ce qui a trait à l'accessibilité aux vues et à la nature, plusieurs ont mentionné qu'il manque de stationnements pour être en mesure de se rendre aux points convoités et observer les paysages et le fleuve, particulièrement à Sainte-Pétronille.

L'accent a été mis sur l'importance de renforcer l'accès du public aux milieux naturels et améliorer le contact à la nature. Par le fait même, il est souhaité que l'accessibilité universelle soit considérée davantage afin de faciliter les accès aux plans d'eau.

# MÉMOIRES & COMMENTAIRES

# ÉLÉMENTS POSITIFS

## Général

- Démarche rigoureuse, intégrée et concertée.
- Reconnaissance de la voix citoyenne et autochtone.
- Bonne reconnaissance des enjeux environnementaux et sociaux.

## Vision territoriale durable

- Maintien du périmètre d'urbanisation.
- Intégration du principe d'artificialisation des sols.
- Introduction de la notion de milieux de vie complets.

## Santé, qualité de vie et équité

- Intégration des déterminants de la santé.
- Promotion de milieux inclusifs, sains et actifs.
- Prise en compte des populations vulnérables.

## Résilience et transition climatique

- Intégration explicite de la résilience.
- Planification pour une transition climatique juste.
- Reconnaissance de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant comme fondement structurant du territoire.
- Mise de l'avant des principes essentiels pour la qualité et la quantité de l'eau.

## Agriculture et autonomie alimentaire

- Protection du territoire agricole.
- Soutien à l'agriculture locale.

## Mobilité

- Promotion du transport en commun et actif.
- Corridors de mobilité cohérents.
- Réduction visée de la dépendance à l'automobile.
- Intégration et mise en œuvre de la Trame verte et bleue.
- Valorisation de l'accessibilité aux espaces naturels et la nature en général.

## Patrimoine et identité

- Prise en compte des paysages culturels et patrimoniaux.

# ÉLÉMENTS À AMÉLIORER

## Général

- Complexité du PMADR pour le grand public.
- Table des matières peu fonctionnelle; difficulté à repérer les sous-sections des chapitres.
- Cibles jugées trop modestes pour renverser les tendances, particulièrement concernant : l'artificialisation du sol, les parts modales du transport durable et les logements sociaux.
- Manque de mécanismes de suivi concrets et publics.

## Santé, qualité de vie et équité

- Manque d'ambition pour la création de logements sociaux et communautaires.
- Absence de mesures concrètes pour soutenir une densification inclusive.
- Inégalités territoriales traitées en surface.
- Manque de stratégies concrètes pour les secteurs vulnérables.

## Urbanisation du territoire

- Crainte d'effets pervers sans cadre pour la permutation des périmètres urbains.
- Limitation d'extension des périmètres perçue comme rigide ou mal adaptée à certaines réalités locales.
- Étalement urbain et artificialisation des sols se poursuivent malgré les intentions et planifications territoriales visant à les limiter.
- Manque d'analyse des dynamiques périmétropolitaines.
- Risque de repousser l'étalement urbain autour du territoire métropolitain.

## Conservation et milieux naturels

- Protection insuffisante des forêts, milieux humides et de la biodiversité.
- Cible de conservation des milieux naturels qui pourrait être plus ambitieuse.
- Méconnaissance du rôle des boisés privés.
- Besoin d'une approche différenciée pour les différentes réalités forestières.

## Agriculture et autonomie alimentaire

- Pas assez d'actions structurantes pour le développement agricole et la souveraineté alimentaire.
- Besoin d'outils concrets et flexibles pour l'autonomie alimentaire locale.

## Mobilité

- Manque d'ambition dans les cibles de transport collectif et actif.
- Besoin constaté et partagé d'accélérer la part modale du transport actif/collectif.
- Bonifier l'offre en périphérie et interrives.

## Patrimoine, identité et reconnaissance autochtone

- Faible mention de l'histoire et du patrimoine autochtone.
- Meilleure considération nécessaire dans les orientations à portée culturelle et identitaire.
- Difficultés associées à la requalification des immeubles patrimoniaux et insuffisance d'aide financière.

# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

## Général

- Consolider la démarche de consultation continue.
- Soutenir la coconstruction locale (ex. : conseils de quartier, animation communautaire).
- Valoriser les commentaires citoyens concrets dans la planification.

## Suivi et gouvernance

- Mettre en place un comité de suivi du PMADR impliquant la société civile et réunir tous les deux ans un forum métropolitain.
- Adopter un rapport public bisannuel faisant le suivi des indicateurs et de l'atteinte des cibles.
- Se positionner en appui ou contre des projets particuliers.

## Santé, qualité de vie et équité

- Ajouter différentes cibles qui concernent le logement (logement social, taux d'inoccupation, etc.), particulièrement une cible de 20 % du parc d'habitation constitué de logements sociaux ou communautaires, avec des cibles intérimaires.
- Cartographier les iniquités territoriales et prévoir une approche d'équité territoriale en matière de logement, transport et verdissement.
- Renoncer à l'aménagement de nouvelles infrastructures et au développement de nouvelles activités industrialo-portuaires dans la zone du Littoral Est.

## Urbanisation du territoire

- Instaurer le principe de « zéro artificialisation nette » dans les cibles et exigences découlant des orientations.
- Refuser toute nouvelle expansion des périmètres d'urbanisation, sauf en cas d'exception justifiée.
- Tenir compte des projections démographiques et des changements climatiques pour la ressource en eau dans l'évolution des périmètres urbains.
- Ne pas autoriser d'agrandissements de périmètres urbains lorsque ce dernier comporte toujours des espaces vacants ou sous-utilisés qui peuvent être utilisés en priorité.
- Mettre en place un mécanisme de permutation plus flexible laissant davantage de marge de manœuvre aux villes.
- Inclure certains lots faisant partie de la zone agricole provinciale dans le périmètre urbain.
- Hausser les seuils de densité fixés afin de mieux refléter la volonté de réduire l'étalement urbain et de créer des milieux de vie plus compacts.

# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

## Résilience et transition climatique

- Ajouter une cible sur la canopée urbaine.
- Augmenter la cible de 40 % de conservation des milieux naturels à 50 %.
- Créer une trame verte de proximité interconnectée.
- Assurer la protection des milieux naturels en périphérie urbaine.
- Ajouter une cible de réduction des émissions de GES : d'au moins 55 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990.

## Conservation et milieux naturels

- Modifier la cible visant à maintenir sous les 10 % le taux d'imperméabilisation des sols dans les bassins versants n'ayant pas atteint ce taux, pour indiquer de plutôt les réduire et ceci, dans l'ensemble des bassins versants.

## Conservation et milieux naturels (suite)

- Mieux intégrer les enjeux forestiers distincts (respect des réalités rurales).
- Définir le rôle des boisés privés dans la trame écologique.
- Revoir certaines règlementations perçues comme contraignantes par rapport aux forêts privées et territoire ruraux.

## Agriculture et autonomie alimentaire

- Soutenir davantage l'autonomie alimentaire, notamment en permettant l'élevage de plusieurs espèces animales en quantité suffisante pour nourrir une famille.
- Renforcer la protection des terres agricoles (éviter les exclusions, encadrer les usages non agricoles).

## Mobilité

- Hausser les cibles de part modale pour le transport actif et collectif.
- Bonifier l'offre dans les zones périurbaines et interrives.

## Patrimoine et reconnaissance autochtone

- Mieux reconnaître la présence historique des Premières Nations sur le territoire du PMADR.
- Inclure des lieux patrimoniaux autochtones dans les outils d'identification du patrimoine.

# CONCLUSION

# PROCHAINES ÉTAPES

Les résultats recueillis lors de ce processus de consultation publique, qui s'est déroulé du 20 décembre 2024 au 20 mars 2025, ont été synthétisés dans ce rapport. L'adoption finale aura donc lieu au cours de l'été 2025 et l'entrée en vigueur officielle sera dans les 180 jours suivants, sous réserve de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Consultations publiques

Hiver 2024-2025

Réception des avis des composantes de la CMQuébec

Fin mars 2025

Production de la version finale du PMADR

Printemps 2025

Adoption du règlement final

Été 2025

Entrée en vigueur prévue dans les 180 jours suivants, sous réserve de l'approbation de la ministre.